
RAPPORT DE PRESENTATION

LE BUDGET PRIMITIF 2018

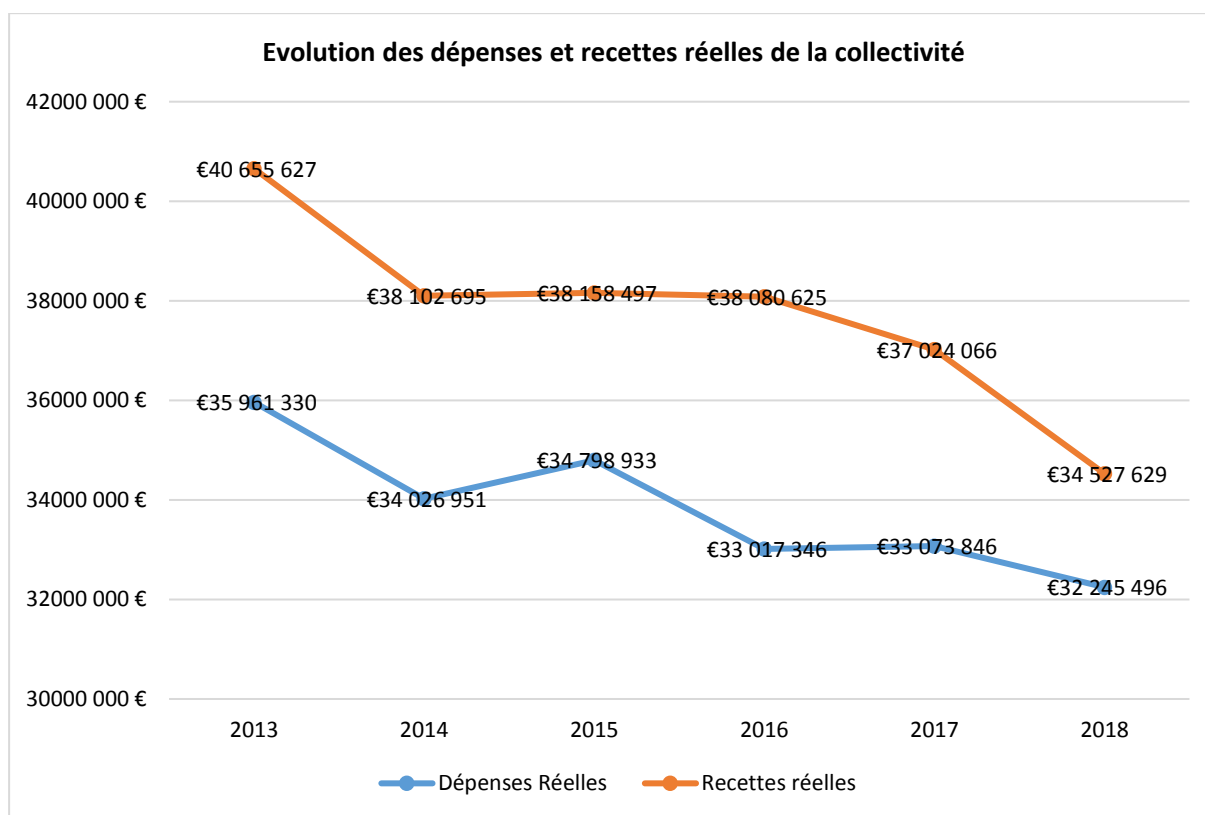
VILLE DE GARDANNE



Table des matières

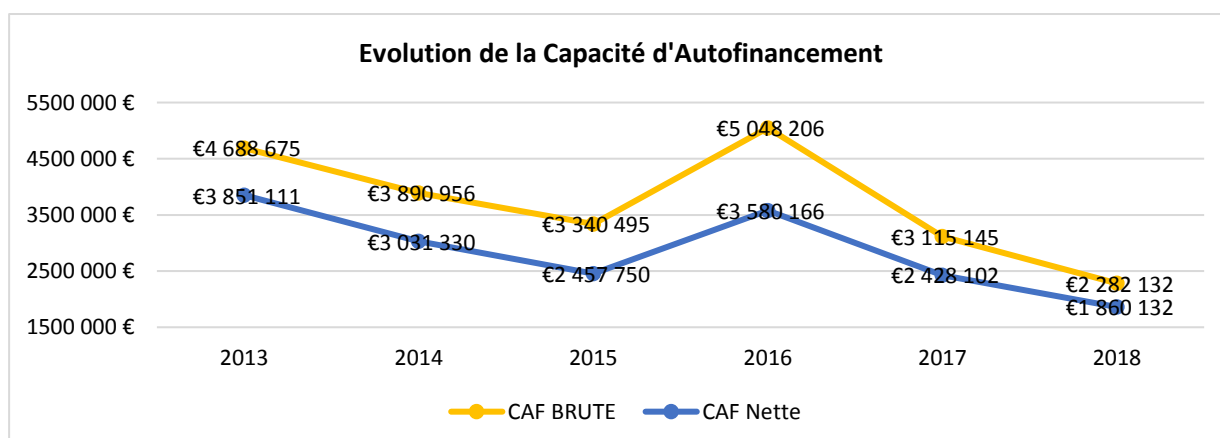
1.	Le budget de fonctionnement 2018.....	3
a.	Les dépenses de fonctionnement en 2018.....	4
b.	Les recettes de fonctionnement en 2018	11
c.	Le résultat de clôture de l'exercice 2017 en section de Fonctionnement et son affectation	15
2.	Le budget d'investissement en 2018.....	16
a.	La couverture du besoin de financement en 2018.....	16
b.	Les dépenses d'investissement en 2018.....	17
c.	Les recettes d'investissement en 2018	18
d.	Le fonds de roulement au terme de l'exercice 2018	19

1. Le budget de fonctionnement 2018



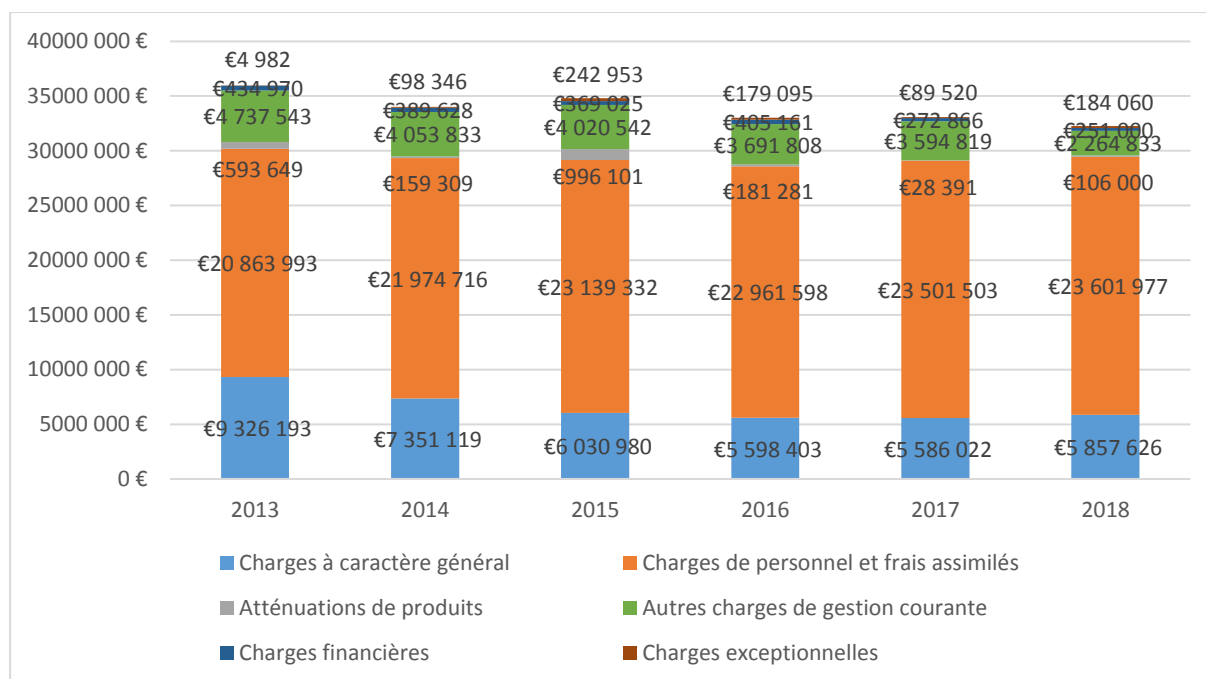
En 2018, les charges de fonctionnement devraient s'établir à 32,2M€, et sont en diminution de 0.8 M€ par rapport à 2017. Dans le même temps, les recettes de fonctionnement devrait baisser de 2.5 M€ pour atteindre 34.5 M€ sous l'effet conjugué de la baisse de l'attribution de compensation (moins 1.6 M€) en lien avec le transfert de compétence à la métropole, et les baisses de dotation et subventions (- 0.4 M€).

Les reversements métropolitains comme l'augmentation d'un point de fiscalité devraient permettre d'atténuer ces baisses sans pour autant agir de manière efficace sur la capacité d'autofinancement de la ville qui devrait continuer à s'amenuiser.



a. Les dépenses de fonctionnement en 2018

La suppression de la contribution de la ville au SDIS, comme le retour programmé de la ville à la semaine des quatre jours devraient permettre à la ville de diminuer ses dépenses de gestion et s'offrir ainsi de nouvelles marges de manœuvre en section de fonctionnement.

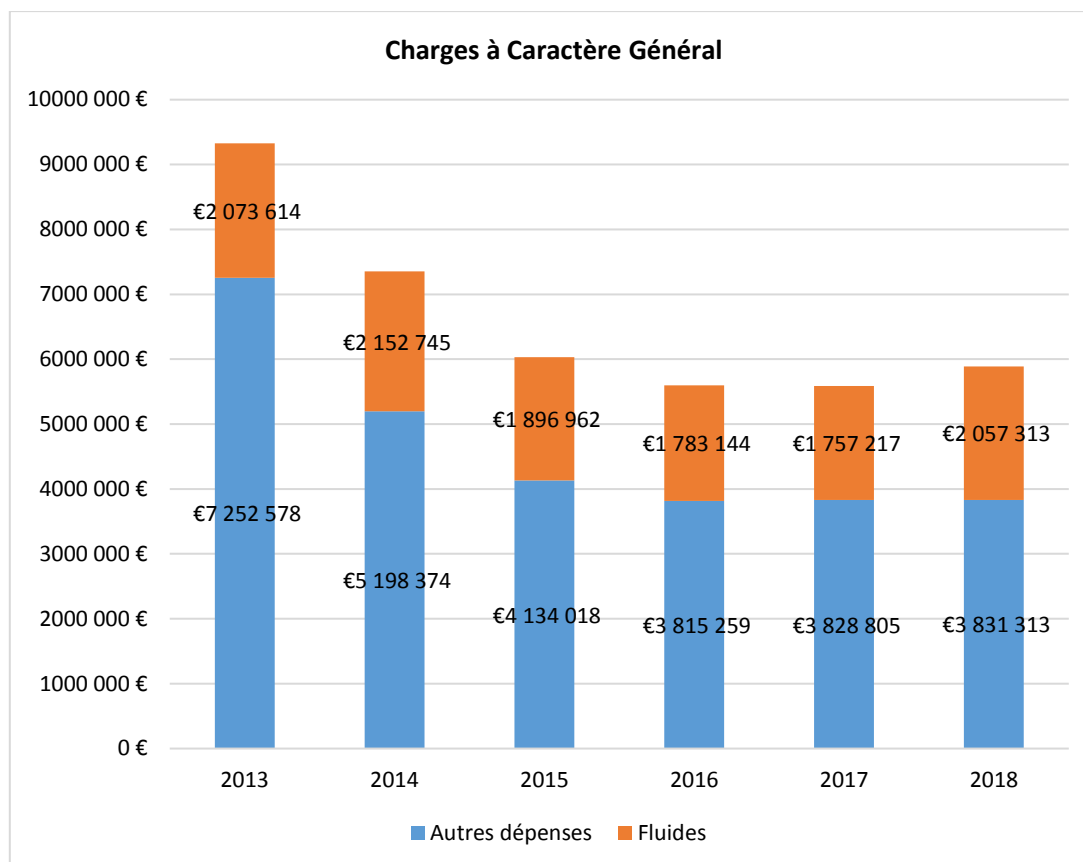


❖ Les charges à caractère général

- ❖ Somme des moyens financiers alloués aux différentes directions pour exercer leurs missions, elles constituent le second poste de dépenses de la ville. En constante diminution depuis 2014, l'évolution des charges à caractère général fait l'objet d'un suivi particulier, qui s'inscrit certes dans un effort de maîtrise, mais aussi dans la nécessaire prise en compte :
 - des mesures imposées aux collectivités par le législateur (sécurités, normes, transferts de charges),
 - des orientations promues par la collectivité (bio dans les cantines par exemple)
 - des pratiques nouvelles souhaitées par les usagers (accès élargi aux services publics au travers de démarches dématérialisées),
 - ainsi que par le poids que représentent les charges de fluides et leur caractère volatile qui rend leur maîtrise particulièrement difficile.

- ❖ Sur ce dernier point, il est souhaitable de noter que les charges de fluides représentent plus du tiers des budgets alloués aux services, poids en constante augmentation depuis 2013 malgré leur baisse effective depuis 2014.

- ❖ En dehors de ce poste de dépenses nous avons demandé à chaque direction de proposer un budget en diminution de 5% par rapport au réalisé de l'année précédente.



- ❖ Par ailleurs la ville continuera en 2018 à assumer un certain nombre de compétences déjà transférées à la métropole. **Les charges afférentes à l'exercice de ces compétences seront retracées par un suivi analytique dans la comptabilité de la commune et remboursées trimestriellement par l'EPCI**
- ❖ Enfin, compte tenu des incertitudes pesant sur les évolutions possibles des tarifs de l'énergie mais aussi sur les conséquences financières induites par la nouvelle organisation territoriale, des crédits ont été mis en réserve sur ces deux postes pour faire face à tout nouveau besoin non connu à ce jour.
- ❖ **Les crédits mis en réserve représentent moins de 5% des montants alloués sur l'ensemble du chapitre et ne seront utilisés qu'en cas d'extrême nécessité. Ceci explique que les crédits votés sur le chapitre 011 sont légèrement supérieurs aux dépenses réalisées en 2017.**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Administration Générale	696 189 €	632 686 €	190 065 €	211 174 €	252 545 €	251 295 €
Cabinet	331 897 €	329 878 €	232 245 €	205 522 €	191 115 €	182 240 €
Culture et Sports	705 244 €	680 131 €	496 114 €	372 522 €	402 824 €	377 412 €
Education	3 683 €	2 660 €	2 348 €	2 702 €	3 737 €	5 629 €
Enfance	118 113 €	125 421 €	93 767 €	83 412 €	72 515 €	71 600 €
Finances	143 564 €	189 762 €	171 955 €	205 939 €	245 813 €	200 300 €
Informatique	324 517 €	447 716 €	300 829 €	278 846 €	224 622 €	255 656 €
Jeunesse	72 987 €	99 117 €	100 663 €	72 180 €	83 821 €	91 209 €
Petite Enfance	21 333 €	28 493 €	28 751 €	29 734 €	29 750 €	28 263 €
Prévention	22 822 €	21 624 €	18 301 €	18 043 €	41 490 €	89 100 €
Ressources Humaines	126 900 €	212 040 €	110 737 €	137 890 €	153 465 €	148 950 €
Restauration	778 375 €	786 457 €	779 058 €	712 583 €	693 946 €	660 723 €
Scolarité	444 725 €	262 551 €	205 119 €	233 226 €	248 392 €	211 632 €
Services Techniques	5 469 499 €	3 502 052 €	3 276 522 €	3 014 245 €	2 903 569 €	2 843 834 €
Sociale et Insertion par l'Economie	66 345 €	30 530 €	24 508 €	20 386 €	38 418 €	60 314 €
TOTAL	9 326 193 €	7 351 119 €	6 030 980 €	5 598 403 €	5 586 022 €	5 478 157 €

- ❖ Si globalement l'ensemble des directions ont été en mesure de respecter le cadrage annoncé, nous avons cependant tenu compte des dépenses nouvelles et obligatoires. C'est le cas en particulier de la Direction des Systèmes d'Information, dont le budget de fonctionnement, qui pour l'essentiel finance les frais de maintenance des logiciels, voit son budget augmenter sous l'effet du processus de dématérialisation engagé par la collectivité.
- ❖ A noter que la sous-représentation dans cette répartition du secteur social, domaine d'action particulièrement fort à Gardanne, est retranscrite dans les dépenses d'intervention (Chapitre 65), au travers de la subvention de fonctionnement de 840 k€ que la ville a versé au CCAS en 2017.
- ❖ Il en va de même pour la politique du logement de la ville, dont l'activité est moins retracée dans l'exécution du budget de ce service, qu'au travers des garanties d'emprunts accordées aux bailleurs sociaux, ou encore aux terrains à bâtir mis à disposition de ces derniers.

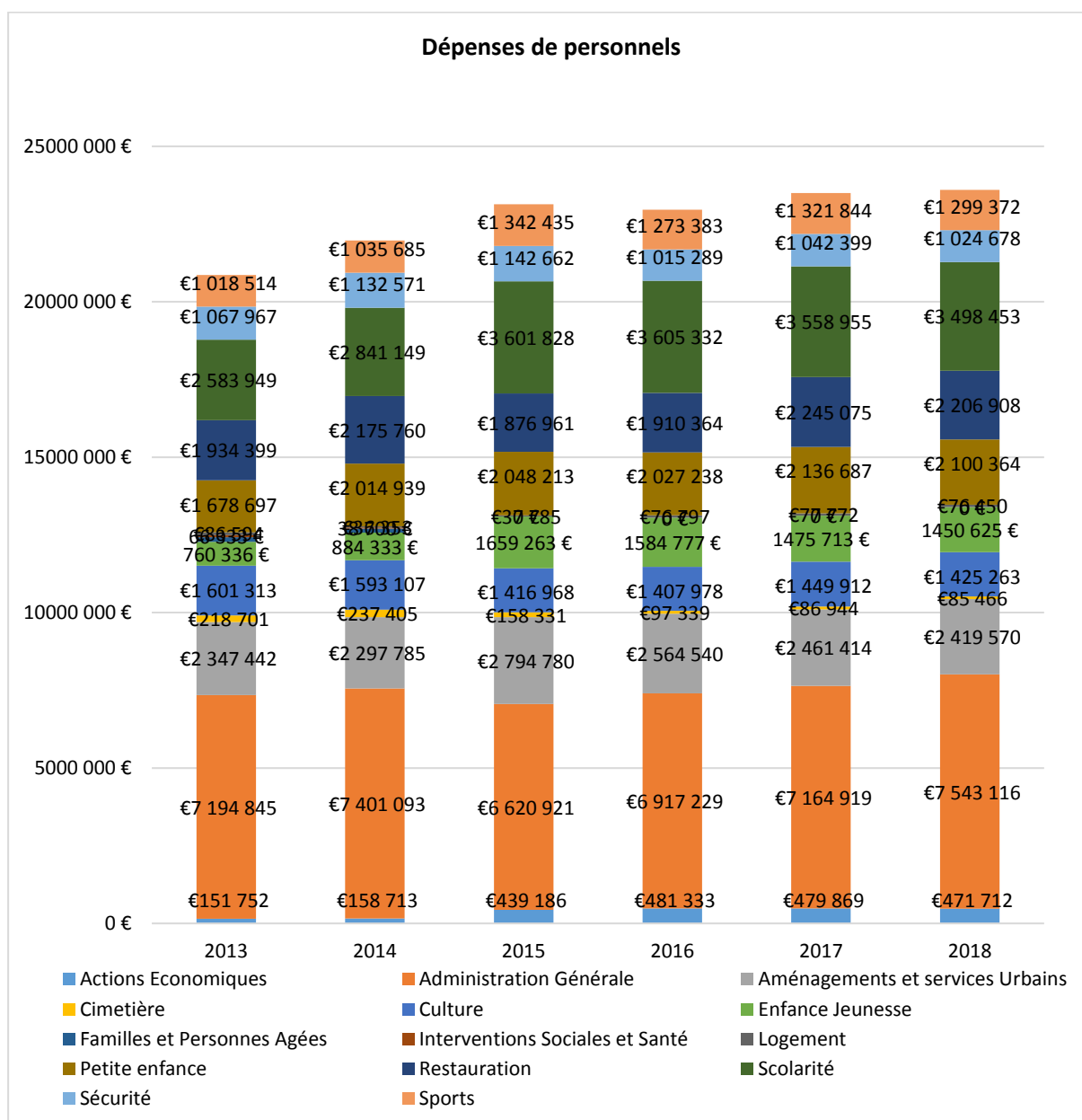
- ❖ Enfin, il convient de noter que malgré les baisses proposées, les moyens alloués à chaque service permettent à chaque direction de poursuivre leurs interventions sans remettre en cause la qualité de service offerte.

❖ **Les charges de personnel**

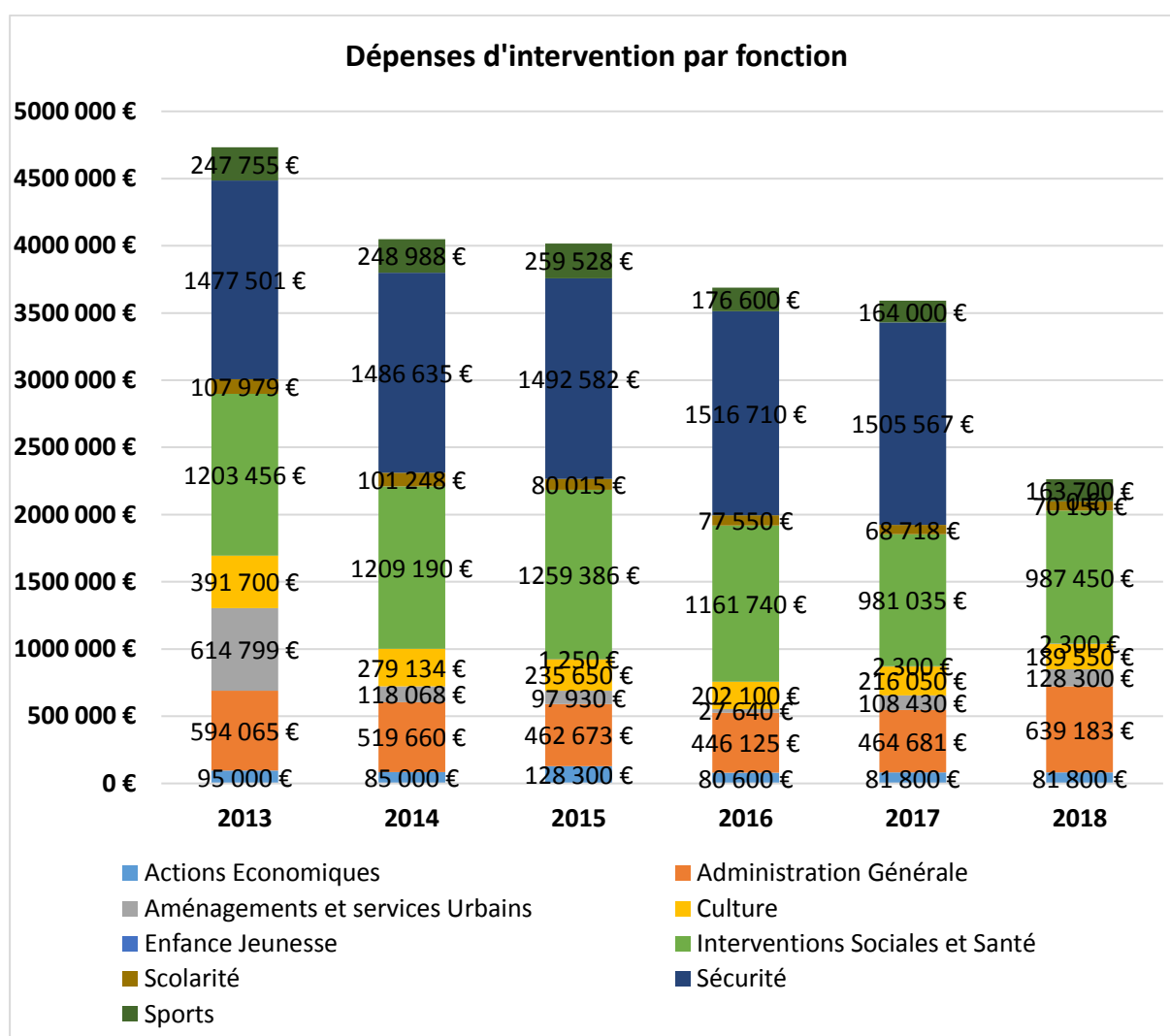
- ❖ Les dépenses de personnel accusent une augmentation de plus de 500 000 euros en 2017 par rapport à l'exercice précédent. Pour l'essentiel, cette hausse s'explique par l'évolution des constantes de paie, qui découle directement de mesures décrétées par l'Etat. Les autres facteurs comme l'absentéisme sont compensés par l'augmentation des remboursements de notre compagnie d'assurance.
- ❖ Après une année 2016 de stabilité, l'année 2017 a connu à nouveau, une orientation à la hausse. En effet, l'application des décisions nationales concernant la mise en œuvre du parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) ainsi que la deuxième revalorisation du point d'indice ayant porté sur l'année pleine (contrairement à 2016) ont, si l'on ajoute l'augmentation des différentes cotisations, induit une augmentation mécanique de 370 000 euros en 2017.
- ❖ Malheureusement, les tendances observées depuis 2015 n'ont cessé de se confirmer comme par exemple l'amplification du vieillissement de la pyramide des âges due en partie à des départs à la retraite retardés par les agents du fait de leur situation économique ou l'augmentation observée de pathologies graves (pas nécessairement liées à l'âge des agents).
- ❖ Alors qu'un travail nécessaire et conséquent avait été réalisé pour préparer les premiers transferts de personnels vers la Métropole, les atermoiements et autres changements de calendrier ont suscité beaucoup d'incompréhension et d'incertitude auprès des personnels. Dans une telle dynamique il est difficile de donner la pleine mesure de la politique de santé au travail mise en œuvre et censée permettre par de véritables avancées sur la qualité de vie en milieu professionnel.
- ❖ Enfin au-delà de ces éléments mesurables et identifiables, la mise en cause de la responsabilité des collectivités dans de nombreux domaines se traduit par une juridisation de l'activité publique. Cela contraint la commune à la mise en œuvre de nombreux outils de prévisions, de gestion et de sauvegarde, qui tout en prévenant son éventuelle mise en responsabilité, génère des coûts induits non sans impact sur la masse salariale.
- ❖ Aussi, compte tenu de l'urgence, mais aussi de l'ampleur de l'effort à fournir en matière budgétaire au cours des deux prochains exercices, la possibilité offerte aux collectivités de

revenir à la semaine des 4 jours, est une des solutions que la ville mettra en œuvre dès septembre 2018, tout en veillant au maintien de la qualité de services offerte aux usagers.

- ❖ Si cette mesure ne devrait pas permettre de recouvrer une situation analogue à celle de 2013 (avant la mise en place du TAP), elle devrait néanmoins autoriser des économies substantielles avec des moyens humains largement supérieurs à la période anté-TAP



❖ Les Dépenses d'intervention



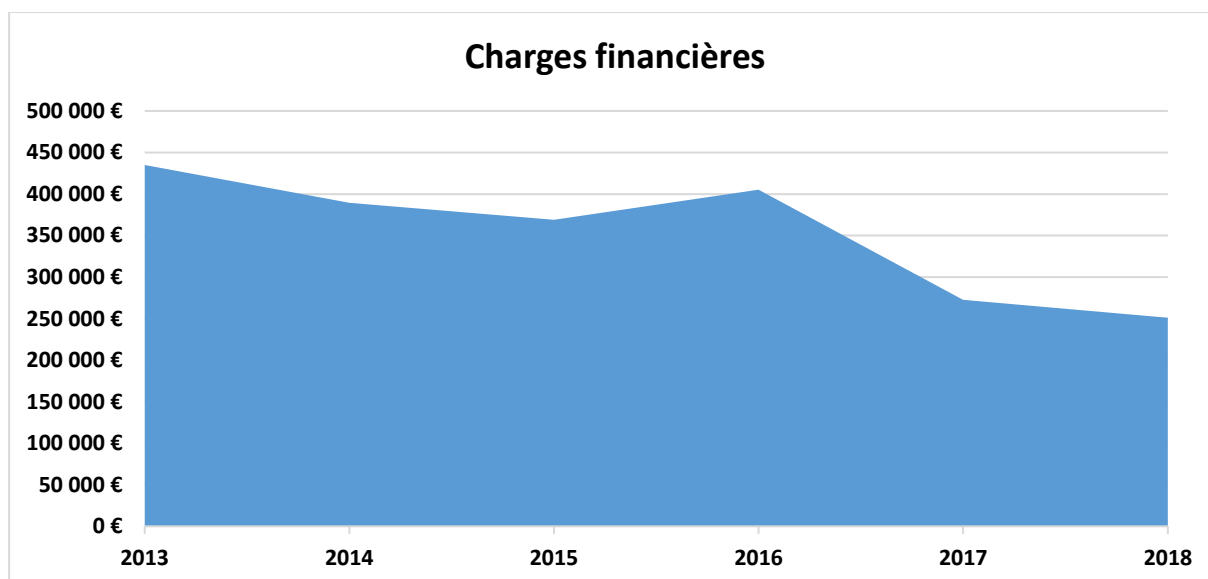
- ❖ Il s'agit des participations octroyées par la ville aux associations, ainsi qu'aux organismes publics et parapublics. En 2018, cette enveloppe sera en diminution de 1.6 M€ par rapport à 2017 en raison du transfert de la compétence incendie à la métropole.
- ❖ Cette baisse résulte également du transfert des personnels de la MAIO à la mission locale du Pays d'Aix d'une part, mais aussi d'une étude approfondie du niveau de réserve des associations ayant sollicité la ville afin d'ajuster les montants alloués aux besoins réels de ces structures.

❖ Les charges financières

- ❖ Comme en 2016, la ville a encore cette année poursuivi son désendettement (aucun emprunt contracté depuis 2008).

- ❖ Avec un encours de 5.7 millions d'euros, la ville de Gardanne affiche un taux d'endettement faible, bien en deçà des communes de strates identiques.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges financières	434 970 €	389 628 €	369 025 €	405 161 €	272 866 €	251 000 €



- ❖ Cela se traduit par un niveau de charges financières en constante diminution, sauf en 2016, où un emprunt a été remboursé par anticipation. Sans nouveaux emprunts depuis 2008, et en tenant compte du remboursement évoqué précédemment, les dépenses consacrées au paiement des intérêts d'emprunts se situent à un niveau historiquement bas.

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX DONNES CA 2016 (Source DGCL)					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	ENDETTEMENT	Ratios de structure en % des produits de fonctionnement	Moyenne de la strate en % des produits de fonctionnement
6431	318	1095	Encours total de la dette au 31 décembre N	17,08	70,55
6428	318	1058	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	17,07	68,19
1802	89	160	Annuité de la dette	4,79	10,3

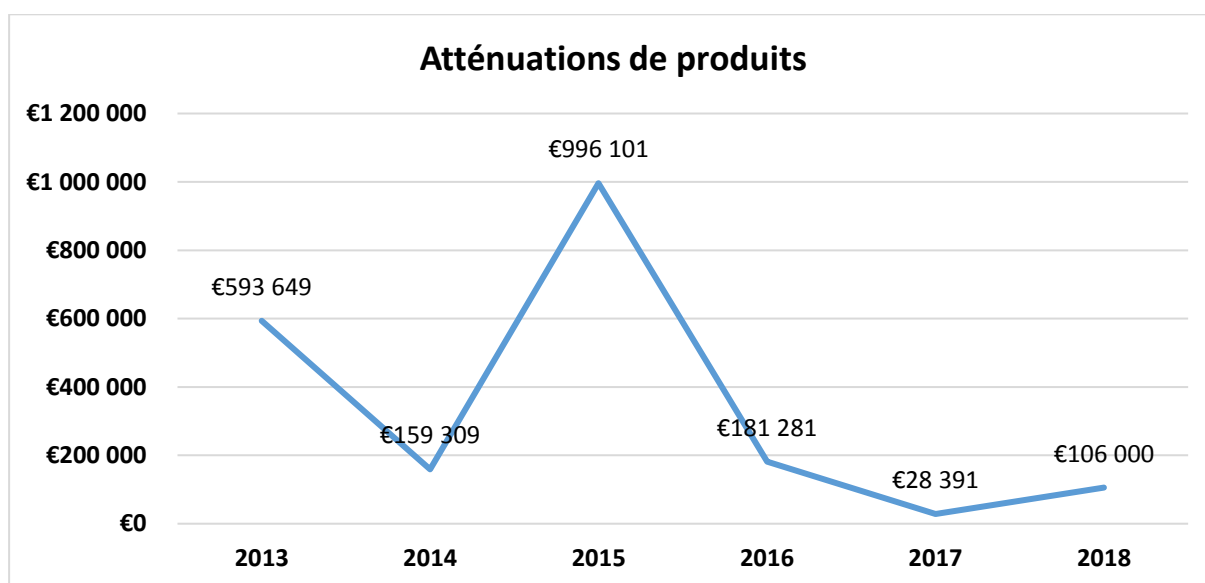
A Gardanne, l'encours de la dette représente 318 euros par habitant, contre 1058 pour les communes de strates identiques. En 2016 la ville a consacré seulement 4% de ses produits de fonctionnement

pour le remboursement de la dette et environ 2% en 2017 contre 10.3% pour les communes de même taille.

❖ Les autres charges

- ❖ A noter parmi les dépenses diverses, la suppression en 2016 de la contribution de la ville au FPIC d'un montant en 2015 de 900 000 Euros pris en charge désormais par la métropole.
- ❖ En revanche la ville contribuera en 2018 à hauteur de 50 000 euros au titre du prélèvement pour la construction de logements sociaux.

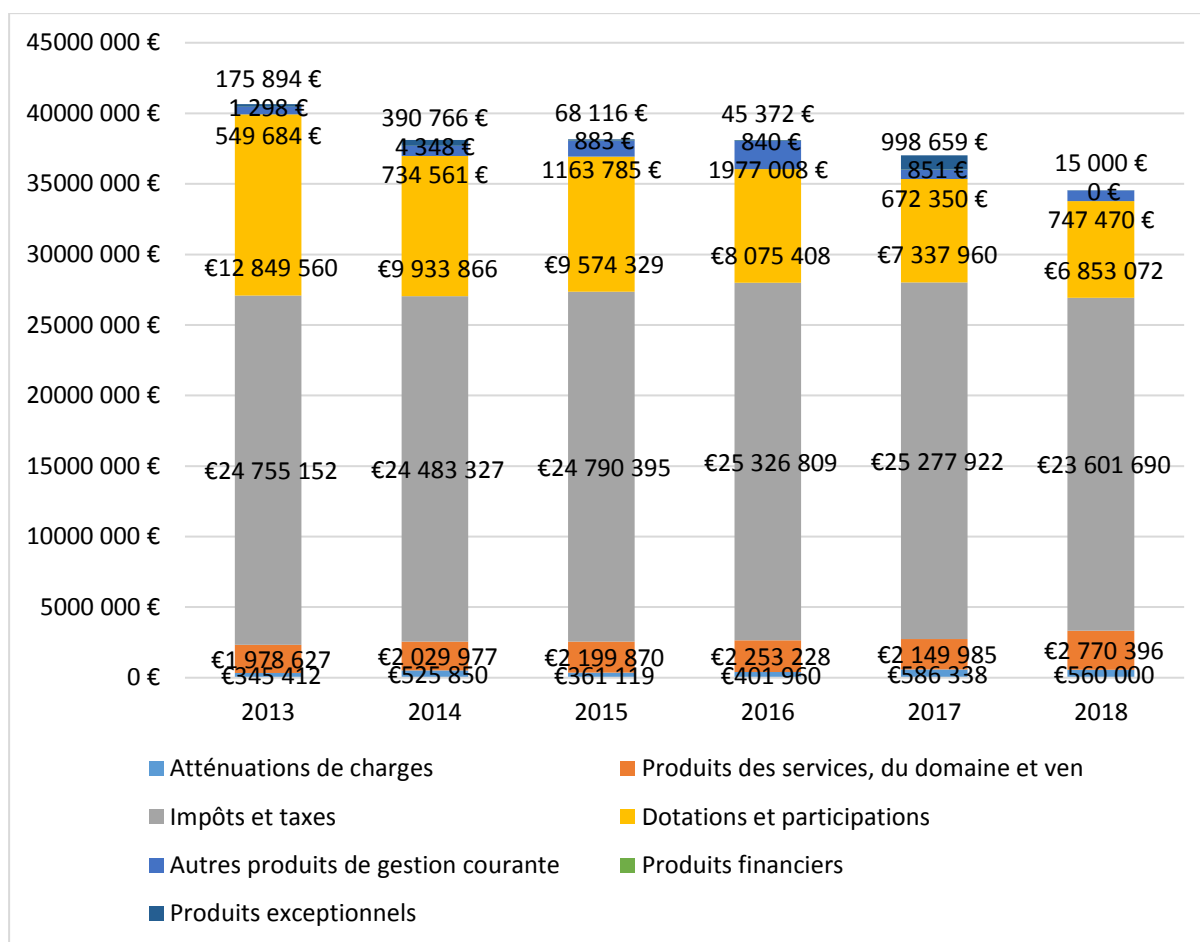
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Atténuations de produits	593 649 €	159 309 €	996 101 €	181 281 €	28 391 €	106 000 €



b. Les recettes de fonctionnement en 2018

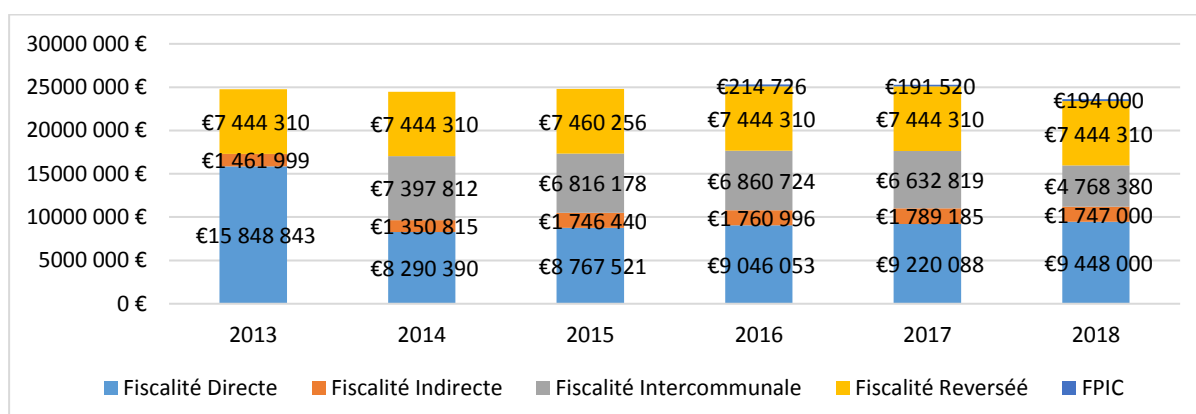
Les recettes de fonctionnement accuseront une diminution importante en 2018. Celle-ci résulte à la fois de la baisse de l'attribution de compensation (moins 1.6 M€) en lien avec le transfert de compétence à la métropole, mais aussi de la poursuite des diminutions de dotations et subventions (-0.4 M€).

Les reversements métropolitains, comme l'augmentation d'un point de fiscalité devraient permettre d'atténuer ces pertes de ressources.



❖ Les ressources Fiscales

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fiscalité Directe	15 848 843 €	8 290 390 €	8 767 521 €	9 046 053 €	9 220 088 €	9 448 000 €
Fiscalité Indirecte	1 461 999 €	1 350 815 €	1 746 440 €	1 760 996 €	1 789 185 €	1 747 000 €
Fiscalité Intercommunale		7 397 812 €	6 816 178 €	6 860 724 €	6 632 819 €	4 768 380 €
Fiscalité Reversée	7 444 310 €	7 444 310 €	7 460 256 €	7 444 310 €	7 444 310 €	7 444 310 €
FPIC				214 726 €	191 520 €	194 000 €
TOTAL	24 755 152 €	24 483 327 €	24 790 395 €	25 326 809 €	25 277 922 €	23 601 690 €



- ❖ Pour cette année, la ville propose une augmentation très modérée de ses taux d'imposition (1% en 2018, soit 200k€ de produit fiscal supplémentaire par rapport à un maintien des taux). Cette hausse permettra de compenser l'évolution du cout de la vie tout en évitant une hausse brutale des taux dans les années futures.
- ❖ L'attribution de compensation devrait diminuer d'environ 2 millions d'euros au terme de l'évaluation définitive des compétences pluviales, Gemapi et tourisme.
- ❖ Enfin, la ville sera préservée de la baisse de DCTP prévue par le législateur. En effet, sont exonérées de cette baisse les collectivités bénéficiaires de la DSU,

❖ Les Dotations

- ❖ Le produit de la DGF et DSU sera en diminution de nouveau cette année d'environ 200 000 euros tandis que les compensations baisseront de 100 000 € environ.

- ❖ Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales)
L'attribution nette du prélèvement FPIC de l'ensemble intercommunal de la Métropole d'Aix Marseille Provence s'établirait à 40,6M€ en 2018 contre 43,3M€ en 2017: attribution de 47,8M€ et prélèvement de 7,1M€. Toutes choses égales par ailleurs, la Ville de Gardanne devrait :
 - Être prélevée de 52k€
 - Être bénéficiaire de l'attribution à hauteur de 193k€
 - Soit un solde positif de 142k€ (contre 163k€ en 2017)

- ❖ Toutefois, il convient de noter que la répartition entre la métropole et les communes est effectuée selon le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale). Or, ce n'est qu'en 2018 que le « véritable CIF » de la métropole s'appliquera (calculé avec ses propres caractéristiques financières et fiscales), ce qui implique probablement une répartition différente de l'attribution et du prélèvement entre la métropole et les communes, et par voie de conséquence un montant différent pour chaque entité. A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de calculer le CIF de la métropole.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Compensation Fiscales	5 474 145 €	5 064 806 €	4 799 543 €	4 677 867 €	4 493 285 €	4 488 098 €
DGF ET DSU	6 189 722 €	3 488 183 €	2 637 888 €	1 743 534 €	1 140 137 €	962 062 €
Subventions	1185693	1 380 877 €	2 136 898 €	1 654 007 €	1 704 538 €	1 402 912 €
TOTAL	12 851 573 €	9 935 880 €	9 576 344 €	8 077 424 €	7 339 977 €	6 855 090 €

- ❖ Enfin le montant des subventions de fonctionnement devrait diminuer en 2018 avec notamment la suppression des fonds de soutien pour les rythmes scolaires, la fin du financement des contrats aidés, et dans une moindre mesure la diminution des aides de la CAF.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Administration Générale	1 300 €	130 463 €	116 162 €	84 534 €	40 224 €	41 500 €
Aménagements et services Urbains	82 965 €	42 553 €	15 050 €	- €	- €	- €
Culture	22005	2 010 €	14 000 €	- €	- €	- €
Enfance Jeunesse	- €	21152	468679	265988	6954	80884
Familles et Personnes Agées	78 567 €	18 609 €	144 521 €	14 595 €	- €	- €
Interventions Sociales et Santé	20 651 €	204 085 €	39 703 €	23 824 €	89 259 €	23 300 €
Non Ventilable	927	4 336 €		28 599 €	14 100 €	- €
Petite enfance	884177	854185	1097293	1061908	1254572	1033236
Restauration			5 015 €	5 715 €	- €	- €
Scolarité	61 378 €	63 827 €	192 045 €	124 896 €	271 007 €	128 205 €
Sécurité	910	3 610 €	1 000 €	10 355 €	- €	- €
Sports	32813	36048	43430	33592	28424	95787
TOTAL	1 185 693 €	1 380 878 €	2 136 898 €	1 654 006 €	1 704 540 €	1 402 912 €

❖ Les produits des services

- ❖ La hausse des tarifs de 1% proposée cette année, aura un effet limité sur les ressources communales. En revanche le reversement par la métropole des charges liées aux compétences transférées en 2018, permettra à la ville d'enregistrer un surplus de recettes de 300 000 euros.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Administration Générale	96 308 €	141 106 €	127 072 €	142 744 €	158 081 €	157 942 €
Culture et Sports	242 024 €	127 655 €	135 650 €	132 998 €	137 806 €	226 449 €
Enfance	123 720 €	131 976 €	180 435 €	199 339 €	225 262 €	225 260 €
Finances	12 653 €	23 570 €	22 210 €	103 094 €	101 861 €	103 000 €
Jeunesse	19 409 €	19 499 €	11 766 €	6 086 €	13 577 €	10 500 €
Petite Enfance	281 339 €	445 593 €	367 142 €	344 397 €	355 142 €	323 000 €
Prévention	2 159 €	529 €	379 €	126 €	240 €	- €
Ressources Humaines	22 969 €	85 935 €	61 163 €	13 623 €	22 035 €	25 000 €
Restauration	749 324 €	709 929 €	767 891 €	792 739 €	741 312 €	744 900 €
Scolarité	16 570 €	15 607 €	14 436 €	10 418 €	19 938 €	12 000 €
Services Techniques	396 187 €	323 850 €	509 881 €	506 714 €	373 177 €	942 345 €
Sociale et Insertion par l'Economie	15 965 €	4 729 €	1 846 €	949 €	1 555 €	- €
Total	1 978 627 €	2 029 977 €	2 199 870 €	2 253 228 €	2 149 985 €	2 770 396 €

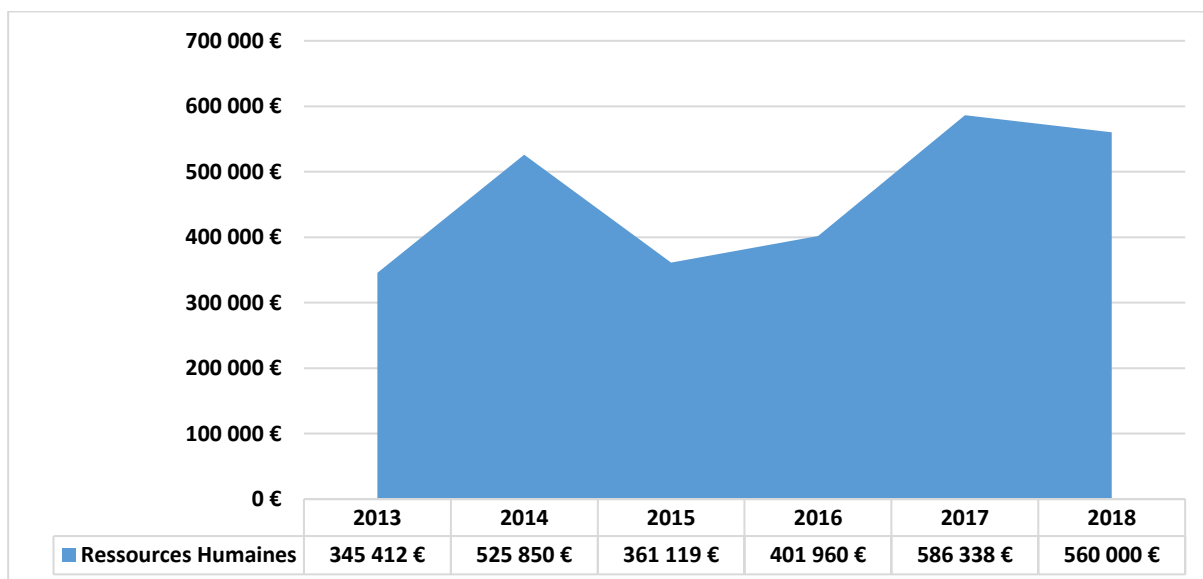
❖ Les revenus du domaine

- ❖ Nous trouvons sur ce poste les loyers encaissés par la ville dès lors que celle-ci met à disposition de ses usagers, particuliers ou personnes morales des biens immobiliers qui lui appartiennent. Il s'agit notamment des loyers liés à des baux qui concernent :
 - Les logements pour les enseignants
 - Les locations de salles
 - Les locations de salles de formations dans le centre PERFORM, désormais dénommé "La Passerelle"
 - Les mise à disposition de terrains comme c'est le cas pour Eon et Carrefour Market
 - Les mises à dispositions de locaux à destination d'organismes publics ou parapublics (Pole emploi, Perception, Centre François Billoux)
 - où des logements d'urgence proposés aux personnes en difficultés

- ❖ Le montant du produit du domaine devrait s'établir en 2018 à un peu plus de 600 000 euros, soit au même niveau que 2017.

❖ Les atténuations de charges

- ❖ Les produits encaissés provenant du contrat d'assurance du personnel avec la SOFAXIS sont en légère augmentation de 50 000 euros.



c. Le résultat de clôture de l'exercice 2017 en section de Fonctionnement et son affectation

Le résultat de clôture en section de fonctionnement est arrêté à la somme de **8 689 161 Euros**, dont **1 932 393,00 Euros** au titre de l'exercice 2017. La totalité de cet excédent sera repris en section de fonctionnement en 2018.

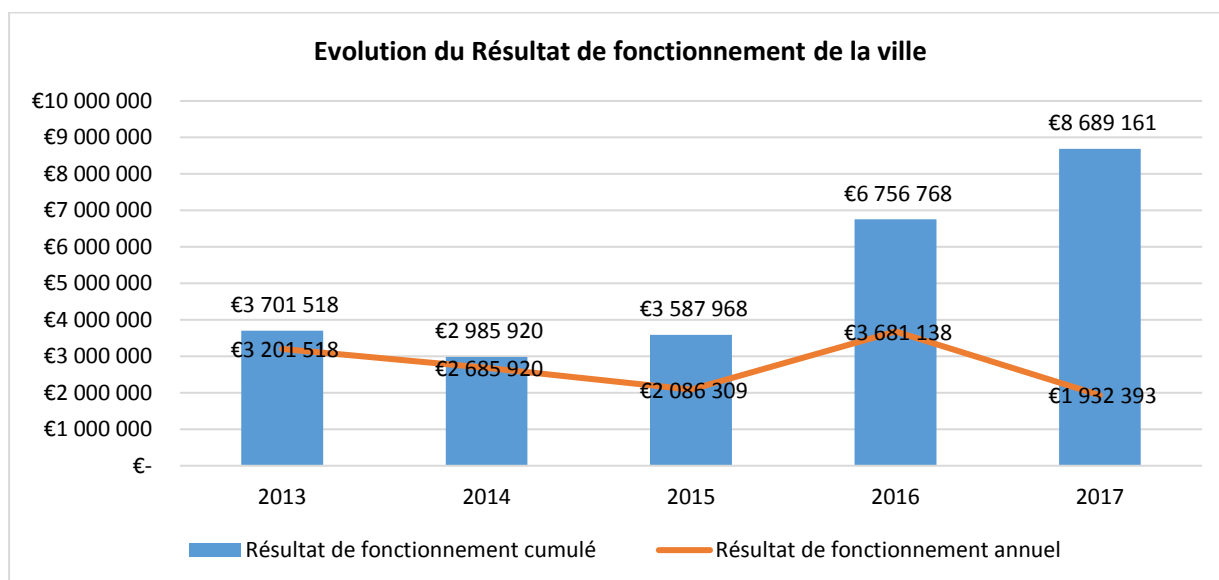
En outre, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement à la métropole, la ville récupèrera les excédents de la régie de l'eau et de l'assainissement désormais dissoute. Ces excédents seront valorisés dans le budget communal comme suit :

❖ **En section de Fonctionnement :**

Chapitre 002	SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	525 693,95
Chapitre 002	EAU	549 933,34

❖ **En section d'Investissement:**

Chapitre 001	SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	484 197,55
Chapitre 001	EAU	147 702,12

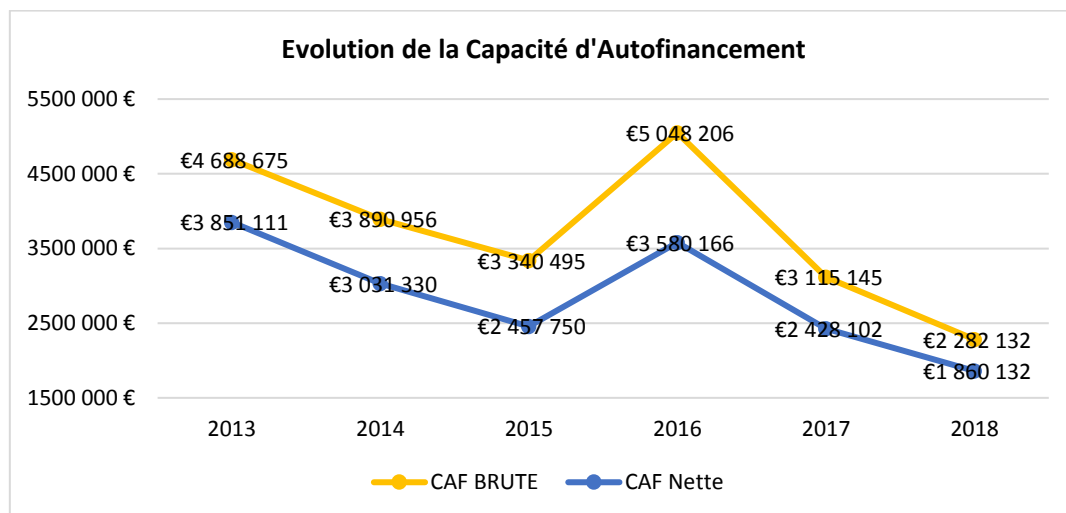


2. Le budget d'investissement en 2018

a. La couverture du besoin de financement en 2018

- ❖ L'effet ciseaux constaté depuis 2012, et de manière plus prégnante encore depuis l'entrée de la commune dans la CPA, s'est traduit par une **dégradation continue de l'épargne brute de la ville** qui n'atteint plus que 3,1M€ en 2017, et devrait être en deçà des 2 M€ cette année.
- ❖ Les pertes de ressources évoquées plus avant, comme la rigidité de nos dépenses expliquent cette dégradation constante depuis 2013
- ❖ Les réserves constituées par la collectivité depuis deux ans (12 millions d'euro au 31/12/2017), les efforts de maîtrise des dépenses de gestion envisagés au cours des prochains exercices, comme le retour à la semaine des quatre jours, devraient permettre à la collectivité de stabiliser

la dégradation de sa capacité d'autofinancement et ainsi faciliter la poursuite du financement de ses programmes d'investissement.



b. Les dépenses d'investissement en 2018

- ❖ Malgré, la contraction de son épargne brute, la ville a pu continuer à investir ces dernières années sans emprunter ni puiser dans son fonds de roulement.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'équipement	7 080 980 €	7 369 656 €	7 351 864 €	4 062 080 €	4 343 287 €	22 087 192 €
Dette	845 140 €	861 120 €	893 649 €	1 471 957 €	687 274 €	422 000 €
Opération pour compte de tiers						356 188 €
Participations et Immobilisations Financières	265 €	- €	50 €	279 548 €	- €	134 400 €
Réserves	58 031 €					
Subventions	6 000 €					
TOTAL	7 990 416 €	8 230 776 €	8 245 564 €	5 813 585 €	5 030 561 €	22 999 780 €

- ❖ Le niveau de réserves accumulé au cours des deux dernières années permet aujourd'hui à la ville de financer l'ensemble des programmes d'investissement, sans recourir pour l'instant à l'emprunt.
- ❖ En 2018, 19 millions d'Euros seront consacrés au financement d'opérations telles que :
 - La poursuite du programme d'informatisation des écoles communales
 - L'installation de nouveaux systèmes de vidéo protection
 - La création et le déploiement de la fibre optique dans de nouveaux secteurs de la ville

- L'entretien des bâtiments communaux et de la voirie
- La deuxième phase des travaux du foyer 3eme âge
- La poursuite du programme de la cuisine centrale
- La poursuite des travaux Adap
- La mise aux normes des Aires de Jeux
- Le lancement des études en vue de la réhabilitation du 3 casino cinéma et du relogement des Ecoles d'art plastique et de musique
- La création d'une salle de spectacle à la Halle Léo Ferré
- La rénovation et l'entretien des bâtiments sportifs
- L'acquisition du bâtiment EDF avenue de Nice

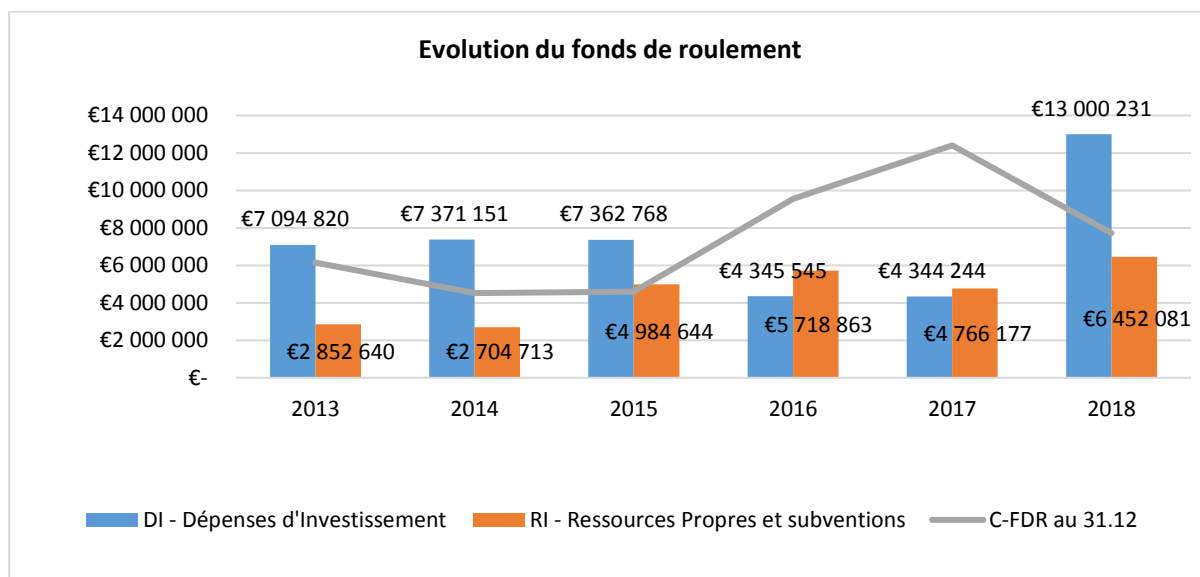
Si toutes ces opérations ne pourront être achevées d'ici le terme du présent exercice, elles seront lancées en vue d'une réalisation d'ici la fin du mandat.

c. Les recettes d'investissement en 2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cessions		- €	- €	- €	- €	375 000 €
Dépenses d'équipement	105 477 €			15 548 €	- €	- €
Dette	8 210 €	- €	1 900 €	- €	- €	- €
Dotations et Fonds d'investissement	1 198 840 €	1 362 927 €	1 099 610 €	1 207 704 €	1 560 695 €	1 500 000 €
Excédents Cumulés	- €	- €	- €	- €	- €	4 437 593 €
Opération pour compte de tiers						356 188 €
Participations et Immobilisations Financières	60 000 €	265 €	21 666 €	21 666 €	- €	64 998 €
Reserves	4 765 567 €	3 377 655 €	1 485 920 €	512 338 €	- €	- €
Subventions	1 474 490 €	1 156 733 €	3 842 398 €	4 458 872 €	2 369 682 €	4 219 081 €
TOTAL	7 612 585 €	5 897 581 €	6 451 494 €	6 216 128 €	3 930 377 €	10 952 860 €

- ❖ C'est au travers du contrat pluriannuel de développement engagé avec la **communauté d'agglomération du Pays d'Aix** que la ville a financé son programme d'investissement ces dernières années. Le différentiel entre les recettes d'investissement prévues et les travaux programmés seront financés par les excédents des années antérieures.
- ❖ Le fonds de roulement de 12 M€, en 2017, la récupération des excédents de l'eau et de l'assainissement permettront de financer la totalité de ces travaux sans recours à l'emprunt.

d. Le fonds de roulement au terme de l'exercice 2018



- ❖ En tablant sur un niveau de consommation de 70% des crédits votés, la ville aura réalisé près de 13 millions d'euros de dépenses d'équipement en 2018 ce qui porterait le fonds de roulement à 7 millions d'euros au terme de l'exercice 2018.
- ❖ Ces réserves nous étant nécessaires pour financer le futur transfert de la compétence voirie à la métropole, la ville devra sans doute envisager d'emprunter si d'aventure les dépenses constatées en section d'investissement devaient dépasser cette barrière de 7 millions d'euros.

Exercice cumul imput.	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAF Nette	3 851 111 €	3 031 330 €	2 457 750 €	3 580 166 €	2 428 102 €	1 860 132 €
D- Dépenses d'Equipement	7 080 980 €	7 369 656 €	7 351 864 €	4 062 080 €	4 344 013 €	13 000 000 €
D- Remboursement de Cautions	7 576 €	1 494 €	10 904 €	3 917 €	231 €	231 €
D- Autres Immobilisations Financières	6 265 €	0 €	0 €	279 548 €	0 €	
DI - Dépenses d'Investissement	7 094 820 €	7 371 151 €	7 362 768 €	4 345 545 €	4 344 244 €	13 000 231 €
R-Cessions	5 622 €	184 788 €	19 069 €	15 073 €	835 800 €	375 000 €
R- TLE ET FCTVA	1 198 840 €	1 362 927 €	1 099 610 €	1 207 704 €	1 560 695 €	1 500 000 €
R-Subventions d'investissement	1 474 490 €	1 156 733 €	3 842 398 €	4 458 872 €	2 369 682 €	4 219 081 €
R- Autres Recettes d'Investissement (23)	165 477 €	265 €	21 666 €	37 214 €	0 €	358 000 €
R- Cautions	8 210 €	0 €	1 900 €	0 €	0 €	
RI - Ressources Propres et subventions	2 852 640 €	2 704 713 €	4 984 644 €	5 718 863 €	4 766 177 €	6 452 081 €

C-FDR au 01.01		6 154 077 €	4 518 970 €	4 598 595 €	9 552 079 €	12 402 116 €
C-FDR	-391 069 €	-1 635 107 €	79 625 €	4 953 484 €	2 850 036 €	-4 688 018 €
C-FDR au 31.12	6 154 077 €	4 518 970 €	4 598 595 €	9 552 079 €	12 402 116 €	7 714 098 €

BUDGETS ANNEXES BP 2018

BUDGETS ANNEXES

La ville de Gardanne a également deux Budgets Annexes :

- budget de la Régie des Transports
- budget de la Régie des Pompes Funèbres

Le budget de la Régie des Transports

Ce budget sert à transcrire une partie de l'activité transport de la commune : ramassage scolaire, transports des associations et dans le cadre des différentes activités municipales.

Il est alimenté par une subvention de la ville : 109.607,95 euros pour 2018.

- Le fonctionnement

En dépense : Il est de 743.036,07€. Les principaux postes sont :

- 011 – Charges à caractère général : 117.750,00 €
- 012 – Charges du personnel : 519.712,07 €
- 042 – Opération d'ordre dotations aux amortissements : 105.574,00 €

En Recette : Il est de 743.036,07 €. Les principaux postes sont :

- 013 – atténuations des charges : 8.000,00€
- 70 – Vente de produits – prestations : 177.700 €
 Transports des voyageurs
- 74 - Subvention d'équilibre à la Régie des Transports : 547.336,07 €
- 75 – Produits divers de gestion : 10.000 €

- L'investissement

La section présente un excédent de clôture de 275.280,08 euros qui sera repris au BP 2018.

Il est en recettes de **411.441,08 €**

- 10 – Dotation FCTVA : 30.587,00 €
- 040 – Dotations aux amortissements : 105.574,00 €

Il est en dépense de **411.441,08 €**.

- 21 – Immobilisations corporelles : 411.441,08 €

Acquisition d'un nouveau bus

Le budget de la Régie des Pompes Funèbres

Ce budget sert à transcrire la vente des caveaux, réalisés par la commune ; ce n'est en réalité qu'un budget d'ordre.

Pour financer les travaux de construction de 81 caveaux en 2011 une avance de trésorerie a été faite par le Budget Principal pour un montant de 250 000€.

Au fur et à mesure des ventes de caveaux, sur les exercices, la RMSE rembourse cette avance selon un échéancier.

Les dépenses et les recettes se répartissent comme suit :

En dépense de fonctionnement : **98 678,58 €**

- 012 – Charge du personnel : 31 933,66 €
- 65 – Autres charges (centimes TVA) : 50,00 €
- 042 – Opération d'ordre de transfert 46 698,92 €
- 021 - Virement à la section d'investissement 19 996,00

En recette de fonctionnement : **98 678,58 €**

- 70 – Vente de produit : 66 698,92€
- 002 – Excédent de Fonctionnement reportés **31 979,66 €**

En dépense d'investissement : **106 664,00 €**

- 16 – Emprunts dettes : 64 998,00 €
- 23 – Travaux 41 666,00

En Recette d'investissement : **106 664,00 €**

- 040 – Opération d'ordre de transfert 46 698,92€
- 001– Excédent de Fonctionnement reportés 39 969,08€
- 023 - Virement de la section d'exploitation 19 996,00

